

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 11 septembre 2020

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- *Proposition achat Fosse de Breuil*
- *Arrêté municipal dépôt sauvage d'ordures ménagères : fixation du montant de l'amende*
- *Vente d'une moitié de parcelle au lotissement ?*
- *Achat terres agricoles ?*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil vingt et le vendredi dix-huit septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des loisirs en séance ordinaire à huis clos à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.*

Etaient présents : Mrs Vincent AHÜ, Adjoint ;

Mmes Brigitte BARBIER, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA

Mrs Bruno BROUSSEAU, Mickaël BROUSSEAU, Pascal FEVRE, Yves POMMIER

Absents excusés : Mme Isabelle DOMINJON (pouvoir à Aline GALLY), M. Francis PARENT (pouvoir à Vincent AHÜ)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



### **PROPOSITION ACHAT FOSSE DE BREUIL :**

*Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat de la fosse de Breuil. Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose à la vente de la fosse de Breuil.*

### **ARRETE MUNICIPAL DEPOT SAUVAGE D'ORDURES MENAGERES : Fixation du montant de l'amende :**

*Préfecture le :*

*Le Maire propose d'établir un arrêté municipal pour réglementer et sanctionner le dépôt sauvage d'ordures ménagères. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer le montant de l'amende. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le montant à 200 € l'amende de 3<sup>ème</sup> classe (abandon d'ordures et autres objets sur la voie publique et en cas de non-respect des règles de collectes).*

### **VENTE D'UNE MOITIE DE PARCELLE AU LOTISSEMENT ?**

*Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'achat d'une moitié de parcelle au lotissement.*

*La division d'une parcelle pose plusieurs contraintes notamment sur le dossier administratif lié au permis d'aménagement car il est prévu pour 5 parcelles et non 6. Lié également à la capacité d'alimentation en EDF et cette décision entraînerait l'obligation de prolonger les réseaux.*

*Après délibération, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à cette division de parcelle.*

### **ACHAT TERRES AGRICOLES ?**

*Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'un propriétaire de vendre à la commune 2 parcelles cadastrées ZE n°23 et 24. Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise le Maire à faire une proposition d'achat pour ces parcelles.*

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Préfecture le :

\*\* **Délégation de pouvoir au Maire** : Le Préfet de l'Yonne demande des précisions sur la délibération relative aux délégations de pouvoir au Maire.

Le Conseil Municipal précise et décide concernant :

- 3° la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget d'un montant maximal de 10 000 €
- 17° le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux d'un montant de 10 000 € par sinistre.

\*\* **Electricité au foot** : Le problème du changement du chauffe-eau va se poser à terme. Le club recherche les éléments qui consomment le plus d'énergie. Un point sera fait dans le mois.

\*\* **Trottoirs** : Proposition de peindre les trottoirs des intersections en blanc pour mieux les matérialiser. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition.

\*\* **Panneaux d'affichage** : Compte tenu de l'état des panneaux d'affichage, la question se pose de les maintenir ou d'en retirer. Il est décidé de retirer certains panneaux d'affiche du fait que les informations sont publiées régulièrement sur le site internet.

\*\* **Horaires extinctions de l'éclairage public** : Question du maintien des horaires d'extinction de l'éclairage public. Le Conseil Municipal décide de maintenir ces horaires.

\*\* **Extincteur bâtiments communaux** : Proposition d'équiper les bâtiments des logements communaux d'extincteurs. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

\*\* **Mariages** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision d'offrir un bouquet de fleur pour chaque mariage.

\*\* **Réunions agriculteurs** : Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une réunion chaque année avec les agriculteurs et les conseillers municipaux.

La séance a été levée à 22h00.

Varenes, le 21 septembre 2020

Le Maire,

Aline GALLY